

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
Z		S	41347	4,00 1

TAXE D'HABITATION 2012 - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Éléments de calcul	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement		
Valeur locative brute ❶	3089		3089	3089		
Valeur locative moyenne	4849		4794	4849		
❷ A B A T T E M E N T S	• Général à la base	15%		%		
	415				727	
	• Personne(s) à charge					
	– Par personne rang 1 ou 2 pour 2 personne(s)	10%		10%		
	836		814		970	
– Par personne rang 3 ou + pour 1 personne(s)	15%		15%			
627		611		727		
• Spécial à la base	%		%			
• Spécial handicapé	%		%			
Base nette d'imposition ❸	1211		1664	665		
Taux d'imposition 2012	10,81%	%	3,24%	0,144%		
Cotisations 2012 ❹	131		54	1	Total des cotisations	186
Taux d'imposition 2011	9,66%	%	3,24%	0,109%		
Rappel cotisations 2011	118		53	1		
Variation en valeur	+13		+1	0	Frais de gestion ❺	+ 2
Variation en pourcentage	+11,02%	%	+1,89%	0%		
Abattements de référence 2003/2012 ❻	Commune	Syndicat	Intercommunalité	TSE	Prélèvement pour base élevée ❸	
• Général à la base					Prélèvement sur ❸ résidences secondaires	
• Par personne(s) à charge (rang 1 ou 2)						
• Par personne(s) à charge (rang 3 ou +)						
• Spécial à la base						
ÉVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2011 ET 2012						
	ANNÉE 2011	ANNÉE 2012	En valeur	En pourcentage	Plafonnement selon le revenu ❹	
(a) Cotisations	174	188	+14	+8,05%		
(b) Allègements	136	0	-136	-100%		
(c) = (a) – (b) Somme à payer	38	188	+150	+394,74%		
LOCAUX TAXÉS : NOMBRE 01 RÉGIME P						
Taux global 2000 corrigé ❸	Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt
9,56 %				H	3089	188
Cotisation référence 2003 ❹						

-Vous ne remplissez plus en 2012 les conditions pour bénéficier du même allègement de taxe d'habitation qu'en 2011 : voir au verso de cet avis.